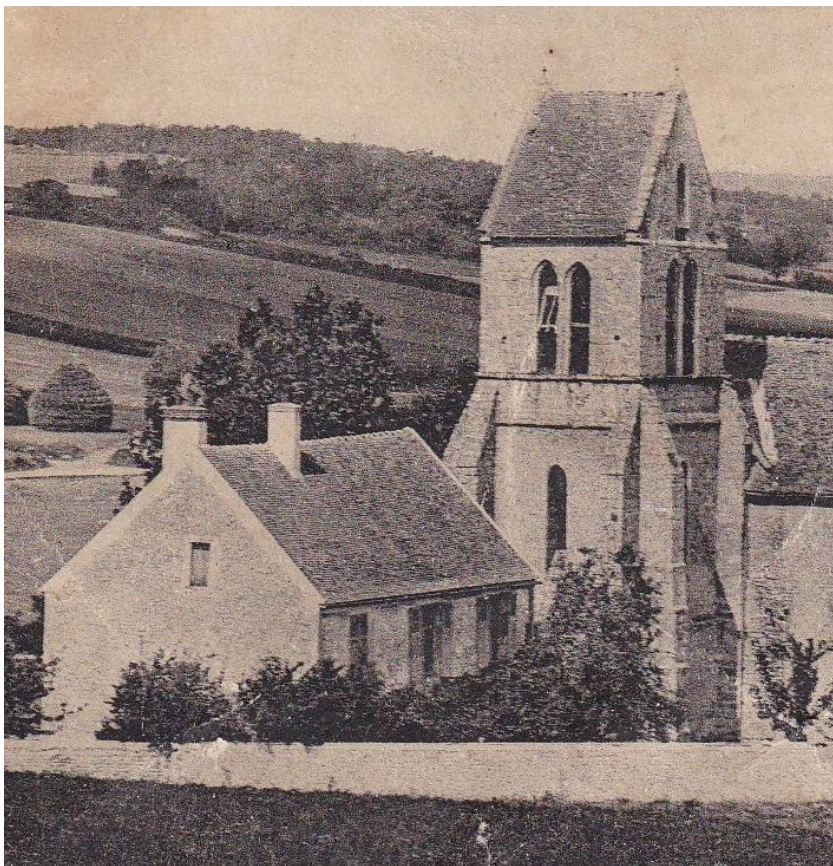


Vente d'une maison et de onze pièces de terre



**Maison d'école de Valpuseaux
dimanche 14 octobre 1877**

(Abeille d'Étampes du 15 septembre 1877, texte saisi par Bernard Gineste, avril 2020)

Étude de M^e Breuil, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n^o 50.

Vente sur licitation, en la maison d'école de Valpuiseaux, et par le ministère de M^e Saucier, notaire à Maisse, commis à cet effet, d'une maison, avec aisances et dépendances, sise à la Crotte, commune de Valpuiseaux, et onze pièces de terre sises terroirs de Valpuiseaux, Maisse et Gironville, en 12 lots.

L'Adjudication aura lieu le dimanche 14 octobre mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance d'Étampes, le vingt-un août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, il sera,

aux requête, poursuite et diligence de M. Achille Petit, carrier, demeurant à Boigneville, héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, des sieur et dame Petit-Minier, ses père et mère décédés, ayant pour avoué M^e Breuil,

en présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame Rosalie Marlin, sans profession, veuve du sieur Jean-Alexandre Petit, en son vivant puisatier, demeurant ladite dame à la Crotte, commune de Valpuiseaux, « agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de Augustine, Céline et Clémentine Petit, ses trois filles mineures, issues de son mariage avec ledit sieur Jean-Alexandre Petit, son défunt mari. »

2^o M. Prudent Michaut, cultivateur, demeurant à Puisselet-le-Marais, « en qualité de subrogé-tuteur des mineures Petit, susnommées. »

procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente, sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

Désignation :

Premier lot.

Une Maison couverte partie en tuiles et partie en paille, située à Valpuiseaux, lieu-dit la Crotte, composée d'une chambre à feu, grenier au-dessus ; — petit bâtiment en appentis, une grange couverte en tuiles, cour au milieu desdits bâtiments ; — jardin derrière, contenant environ trois ares cinquante-sept centiares ; tenant d'un long à la veuve Jean Carriot, d'autre long au chemin de Nangeville, d'un bout à Boussaingault, d'autre bout la veuve Carriot. Sur la mise à prix de 200 fr.

Deuxième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, aux Vieilles-Vignes, terroir de Valpuseaux ; tenant d'un long la veuve Auclerc, d'autre long sommière, d'un bout au sentier des Grands-Champs, d'autre bout à plusieurs. Sur la mise à prix de 20 fr.

Troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, au Montrouge, même terroir ; tenant d'un long à Cyprien Soliveau, d'autre long à Moreau, d'un bout à Louis Pointeau, et d'autre bout à plusieurs. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quatrième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, sis au Chemin-de-Gironville, même terroir ; tenant d'un long à Jean-Baptiste Auclerc, d'autre long à Michel Renard, d'un bout au chemin de Gironville, et d'autre bout à Penot. Sur la mise à prix de 30 fr.

Cinquième lot. Neuf ares dix-huit centiares de terre, lieu-dit les Heurts, même terroir ; tenant d'un long au chemin de Gironville, d'autre long à Oziard, d'un bout à Chaillou, et d'autre bout à Jacobé-Duchesne. Sur la mise à prix de 40 fr.

Sixième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, vers Doujouan, terroir de Maise ; tenant des deux longs à des inconnus, d'un bout au chemin. Sur la mise à prix de 10 fr.

Septième lot.

Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, lieu-dit à la Vallée-au-Moze, terroir de Valpuseaux ; tenant d'un long à Faustin Penot, d'autre long à Jacobé-Duchesne, d'un bout aux héritiers Auclerc, et d'autre bout audit sieur Duchesne. Sur la mise à prix de 5 fr.

Huitième lot.

Cinquante un ares sept centiares de terre, sis lieu-dit les Chênes, même terroir ; d'un long faisant sommière et tenant d'autre long à Montenard et Darblay, d'un bout ledit sieur Montenard, et d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de 20 fr.

Neuvième lot.

Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, situés aux mêmes terroir et lieu ; tenant d'un long à Montenard, d'autre long à Théophile Auclerc, d'un bout à Auguste Auclerc, et d'autre bout le sentier des Chênes. Sur la mise à prix de 5 fr.

Dixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis lieu-dit les Vauxgiraux, même terroir ; tenant d'un long à un inconnu, d'autre long à Germain Darblay, d'un bout à Jean-Pierre Baudet. Sur la mise à prix de 10 fr.

Onzième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, sis au Chemin-de-Gironville, même terroir ; tenant d'un long à Louis Pointeau, d'autre long à la veuve Robert, d'un bout à François Moreau, et d'autre bout à Faustin Penot. Sur la mise à prix de 10 fr.

Douzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au lieu-dit les Rochettes, terroir de Gironville ; tenant d'un long et d'un bout l'acquéreur des héritiers de Bizemont, d'autre long au chemin de Maise, et d'autre bout à Germain Darblay. Sur la mise à prix de 5 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

À Étampes, en l'étude de M^e Breuil, avoué poursuivant la vente, rue St-Jacques, numéro 50 ;

À Maise, en l'étude de M^e Saucier, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des litres de propriété ;

À Milly, en l'étude de M^e Pierre, huissier.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné. À Étampes, le dix septembre mil huit cent soixante-dix-sept. Signé, L. Breuil.

Ensuite est écrit : Enregistré à Étampes, le treize septembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio 43 recto, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris. Signé : Delzangles.